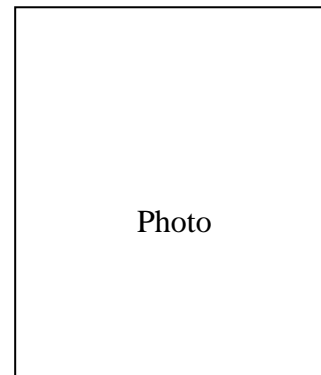




**SECTION
ESCALADE**
**MASSY /
VILGENIS**



Fiche de candidature Rentrée 2019/2020

SECTION SPORTIVE ESCALADE

Je soussigné(e).....

Adresse.....

Téléphone.....Mail.....@.....

Père – Mère –Tuteur de l'élève.....

Né(e) le...../...../.....Actuellement en classe de.....

Nom et adresse de l'établissement actuel :

.....
.....

Sollicite l'inscription de mon fils-ma fille sur la liste des candidats à la Section Sportive pour l'année 2019/2020 en classe de Seconde générale au lycée Parc de Vilgénis.

Documents à fournir en vue de l'étude du dossier :

- certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'escalade ou licence fédérale ou UNSS en cours de validité.
- Une photo d'identité à apposer sur la présente fiche
- Une lettre de présentation rédigée brièvement par l'élève exposant ses motivations.
- Une photocopie des deux derniers bulletins trimestriels
- L'avis du professeur d'EPS responsable et (éventuellement) de l'entraîneur habituel de l'élève.

Signature de l'élève :

Nom et signature du représentant légal :

Test de sélection

Deux modalités d'admission sont possibles, mais il **est fortement conseillé de passer le test pratique tout en produisant le dossier écrit** qui viendra à l'appui de la prestation physique.

Admission sur test pratique

Lieu : Salle d'escalade de la poterne –Rue des Migneaux – Massy

Date :

Samedi 6 avril 2019 à 13h30

- Epreuve 1 : Validation des pré-requis de sécurité **en tête** (mousquetonnage, chute active, assurage en tête).
- Epreuve 2 : **Enchaîner à vue** et en tête une voie dans le niveau minimal requis (**6a pour les garçons, 5c pour les filles**).
- Epreuve 3 : Présenter une voie à vue dans le niveau maximal estimé.
- Epreuve 4 : Entretien (exposé bref des divers expériences dans l'activité et des objectifs motivant l'entrée dans la section).

Admission sur dossier (surtout en cas d'impossibilité de participation au test pratique) :

L'élève doit pouvoir justifier d'un niveau **en tête à vue** de 6a minimum pour les garçons et 5c pour les filles.

Pour justifier ce niveau (ou plus) sont acceptés les documents suivants :

- justification du volume de pratique hebdomadaire (inscription en club, stages, sorties avec les parents)
- liste de croix récentes (1 an maximum) en site naturel (bloc, falaise, grandes voies) signée par l'entraîneur ou les parents.
- résultats en compétition (signature de l'entraîneur, extrait de résultats fédéraux).
- diplômes fédéraux (passeports FFME).

Sont accueillis également favorablement :

- un historique de diverses expériences de l'élève depuis ses débuts.
- ouverture, arbitrage en compétition,
- ouverture, entretien d'une structure d'escalade,
- animation, aide à l'animation.

**Date limite de retour des demandes d'inscription :
vendredi 10 mai 2019**

Présentation de la Section Sportive Escalade du Lycée parc de Vilgénis

Objectifs généraux :

*Construire un parcours différencié dans le cadre de l'**approfondissement d'une pratique sportive** en milieu scolaire. La construction de ce parcours à travers le renforcement de **compétences spécifiques** liées à la pratique de l'activité mais aussi de **compétences transversales** liées à son organisation doit contribuer à la **réussite scolaire** des élèves de la section et lui permettre éventuellement de construire un projet professionnel.*

Cette action sera construite suivant trois axes dont les effets seront mesurés et sanctionnés par une note :

- l'amélioration des performances sportives sur tous types de supports (artificiels, naturels) et sur toutes modalités de pratique (Blocs, Couennes, Grandes Voies). Cette amélioration est inférée par la maîtrise des facteurs techniques, tactiques, sémantiques (lecture de voie) et émotionnels et par l'acquisition de stratégie d'entraînement.
- L'amélioration des compétences transversales liées à l'activité : tenu d'un carnet d'entraînement, évaluation des connaissances en physiologie de l'effort, diététique, techniques de corde, ouverture de voies, préparation de séance d'encadrement.
- Mise en place d'un projet en milieu professionnel ou sportif : recherche d'un stage en situation, définition et mise en place d'une action au sein de la structure d'accueil, rédaction d'un rapport de stage.

Accompagnement éducatif :

En plus du contrôle attentif de leur charge d'entraînement via la mise en place d'un carnet d'entraînement individualisé, l'enseignant responsable de la section veillera à encadrer le travail scolaire des élèves en harmonisant notamment les échéances scolaires avec les échéances sportives en accord avec l'ensemble de l'équipe pédagogique chargée de la classe. A ce titre un accent tout particulier sera porté aux aspects méthodologiques permettant à l'élève de gérer de manière responsable et lucide sa vie physique, en surveillant l'apparition éventuelle des comportements addictifs que peu générer une pratique axée sur la performance.

On insistera donc aussi tout particulièrement sur les aspects non compétitifs de l'activité facteurs d'épanouissement personnel et d'équilibre psychologique tout particulièrement délicats à l'adolescence afin de se préparer sereinement à l'entrée dans la vie adulte :

- valorisation de la pratique en pleine nature,
- accent porté sur un développement physique harmonieux en musculation, assouplissement, diététique, récupération
- canalisation et expression des émotions et affects par voies média (compte-rendu, reportages, blog, exposition, dessins),

- aide à la socialisation(solidarité dans la relation de cordée, émulation en entraînement, échanges en compétitions, écoute et transmission de savoirs en encadrement, responsabilisation en arbitrage, convivialité dans la ritualisation de moment festifs, partage et ouverture dans le cadre de séances communes avec de jeunes adultes(élèves d'HEC, étudiants STAPS), des professionnels(moniteurs, gérants de salle, techniciens en travaux acros, compétiteurs pro, journalistes spécialisés) ou des bénévoles(dirigeants de club, officiels).
- éveil à l'action citoyenne, par la participation à la vie de l'Association Sportive en tant que membre actif : participation aux élections en Assemblée générale, éligibilité, prise d'initiative, prise de décision en collégialité, prise de responsabilité sur des commissions(finances, matériel, sorties, compétitions, sponsoring, etc).

Professeurs responsables :

Frédéric Defrance

- Professeur d'EPS certifié formé aux STAPS d'Orsay en option escalade,
- Titulaire des brevets fédéraux d'arbitres régional, ouvreur régional, entraîneur régional, formé au brevet d'Etat à Aix en Provence,
- Délégué régional UNSS Escalade depuis 1999(Organisation et ouverture des championnats d'académie, aide et soutien dans l'organisation des championnats départementaux de l'académie, encadrement techniques en falaise et grandes voies pour les AS organisant des stages de pleine nature, mise en place et encadrement des stages jeunes officiels académiques et pour finir responsable technique des championnats de France UNSS 2009).

Pierre Délas

- Professeur agrégé d'EPS, nouvellement nommé au sein de l'équipe EPS de l'établissement (arrivé en septembre 2015).
 - grimpeur de haut niveau depuis plus de 20 ans (champion régional 2008, départemental 2010), grosse expérience en milieu naturel : 8a à vue et 8c après travail en falaise, plus de 400 voies dans le 8ème degré, niveau 8A en bloc.
 - membre actif du Conseil d'Administration du Club depuis 2007. Membre du bureau depuis mars 2016 et devenu secrétaire du club.
 - Titulaire des brevets fédéraux d'ouvreur national et entraîneur régional. Chef ouvreur des derniers championnats de France UNSS en mai 2016 à Pantin.
 - Vécu journalistique dans l'activité depuis 20 ans (Rédacteur en chef du site internet montagne et escalade Kairn.com de 2006 à 2015 (10 000 visites uniques par jour), rédacteur chez Grimper magazine de 2001 à 2006.
- (Sa nomination garantit dans tous les cas la pérennité du projet quel que soit l'évolution de carrière de Mr Defrance)

Partenariat :

Les élèves de la section désireux d'aller plus loin dans la **recherche de la performance et motivés par la pratique en compétition** pourront participer aux entraînements du club dévolus à la réalisation de cet objectif (participation non-obligatoire).

Nom du partenaire : Entente Sportive de Massy, Section Escalade, Comité Départemental(Essonne) de la FFME (Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade)

Intervenant : Cécile Avezou, Brevet d'Etat d'Educateur Sportif Spécialisé Escalade

Lieux de pratique :

Mur d'escalade de la Poterne –MASSY :

Salle de niveau national conçue pour la pratique de haut niveau, 15 mètres de haut, jusqu'à 22 mètres de développé.

Sites naturels(en fonction du planning annuel) : Fontainebleau, viaduc des Fauvettes, falaises (à définir).

Horaires (proposition) :

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	Dim.	total
Cours EPS					2H			2 H
Entraînement section	1H30				1H30			3 H
A.S.						3 H		3 H
Club		2H		2H				(2H)
							Total	8 (10) H

Ce planning n'inclus pas la semaine de stage pratique en situation qui devra avoir lieu au cours du 2^{ème} trimestre

Ce planning n'inclus pas non plus les compétitions FFME(le dimanche) et les formations jeunes officiels et compétitions UNSS (le mercredi) :

UNSS :

Formation JO Niveau 1 décembre, JO Niveau 2 : Janvier

Compétition district (amicale) : décembre, Départementale(qualification par équipes de 4 : quota de qualification 3 équipes) : mars, Académique(quota de qualification : 2 équipes) : Avril, France : Mai.

FFME :

Départementaux espoirs : Décembre, Régionaux espoirs : Février, Inter-régions espoirs : Mars, Frances espoirs : Avril

A savoir qu'un stage d'une semaine en falaise sera également organisé au mois de juin.

Par ailleurs, quatre séances d'AS seront converties en sorties Fontainebleau entre Septembre et Pâques, puis tous les 15 jours entre Pâques et Juillet. De même, (afin de permettre notamment la validation en site naturel), une sortie par trimestre sera organisée en falaise(Viaduc des Fauvettes(trimestre 1), Bourgogne(trimestre 2 et 3).

Participation à l'Association Sportive

En plus des horaires spécifiques de la section, les élèves participeront nécessairement aux 3heures d'entraînements de l'AS du Lycée selon trois axes privilégiés :

- Mises en œuvre :

Ils pourront notamment y effectuer toutes les mises en œuvre qui n'auraient pu être finalisées en cours (ouvertures de voies, répétition de manœuvres sur cordes) mais aussi poursuivre leur planning d'entraînement en donnant par leur pratique experte une valeur d'exemple pour les élèves débutants de l'AS.

- initiation à l'encadrement

A ce titre, sous couvert du professeur responsable de l'AS, ils pourront participer à l'initiation et au perfectionnement de ceux-ci soit en animant des ateliers, soit sous forme de « tutorat ».

- action citoyenne

En tant que membres actifs de l'Association Sportive, ils s'initieront à l'animation et à la gestion d'une association. Les élèves seront éligibles au conseil d'administration et participeront de plein droit à l'ensemble des initiatives et décisions.

Il contribueront également à la promotion au sein de l'établissement de l'AS par leurs résultats et leurs communications permettant aux autres élèves de mieux connaître l'activité..

Suivi médical :

Les élèves passeront en début d'année une visite médicale complète réalisée obligatoirement par un médecin du sport. Cet examen a pour but de vérifier l'aptitude du candidat à suivre les entraînements de la section sportive.

A l'issue de cet examen une copie des résultats sera transmise courant septembre au médecin de l'éducation nationale et l'enseignant recevra de l'élève un certificat médical l'autorisant à pratiquer l'escalade dans le cadre de la section sportive (entraînement et compétitions).

De plus, toute l'année, dès que l'élève fera des examens intermédiaires un compte rendu sera transmis au médecin de l'éducation nationale et l'enseignant sera informé des conclusions (dans le respect du secret médical). Une étroite collaboration sera recherchée entre toutes ces personnes (famille, médecin spécialiste, médecin éducation nationale et enseignants)

Evaluation :

En termes d'évaluation certificative, l'objectif de la section est de permettre aux élèves ayant suivis le cursus jusqu'au terme des trois ans de lycée d'obtenir une note d'option facultative EPS. A ce titre, ils seront évalués selon les mêmes critères que les élèves validés par un examen ponctuel.

En résumé, pour obtenir la note maximale :

- être capable de grimper en tête dans un niveau 7a pour les garçons et 6c pour les filles,
- maîtriser les composantes techniques (pointage podale, placements/replacements, groupés/dégroupés, diagonale d'équilibre, transferts d'appui, conduits dynamiques, etc) ,

- tactiques (relâchement, rythme, anticipation, organisation visuelle, organisation séquentielle, adaptation motrice à la nature du support(dévers, dalles), prise en compte de son morpho-type, etc),
- connaître et mettre en œuvre des manœuvres de cordes permettant la pratique en falaise sur une à plusieurs longueurs, ainsi que des manœuvres de réchappe,
- valider une culture élevée de l'activité par des connaissances historiques (évolution et spécialisation des pratiques depuis la naissance de l'alpinisme), géologiques(implications gestuelles liées aux différentes roches), physiologiques(implication des filières énergétiques dans la conception et la mise en œuvre d'un plan d'entraînement(travail en bloc(force, force-vitesse), résistance courte, résistance longue, continuité), etc.

Pour tout le reste du cursus, les élèves seront évalués trimestriellement soit la moyenne des trois notes suivantes :

- Note technique : Synthèse des notes de performance (niveau de réalisation à vue, après travail, sur support naturel, en blocs et en falaise) et de maîtrise (gestuelle, tactique, lecture de voies).
- Note savoirs d'accompagnement : ouverture de voies, blocs, connaissance de soi et définitions d'objectifs réalistes, élaboration et mise en œuvre d'un plan d'entraînement, manœuvres de cordes, connaissances historiques, géologiques(recherches documentaires et exposés), etc.
- Note projet : Définition d'un pôle d'intérêt personnel préprofessionnel, recherche de stage, définition d'une mission de stage(trimestre 1), stage pratique(trimestre 2), rapport de stage(trimestre 3). A savoir que l'élève peut s'investir dans un domaine spécifique avec des missions différentes sur ses trois ans ou découvrir trois domaines différents.